



COMMUNE D'HERBIGNAC

Marché 2012/03

Acte d'engagement - Cahier des clauses particulières

Objet :

CONTRAT D'ENTRETIEN DES TERRAINS DE SPORT COMMUNAUX

-terrain L. Bretécher

-terrain de la Petite Lande

1. CONTRACTANTS

Le présent contrat est passé entre :

La **commune d'Herbignac**, représentée par M. Pascal NOEL RACINE, maire,
1 avenue de la Monneraye, 44410 HERBIGNAC,

Ordonnateur et Pouvoir Adjudicateur : M le Maire

Comptable assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier Payeur de Guérande

Et

La société.....

Représentée par.....

Adresse du siège social.....

.....

N° de téléphone.....

N° d'identification S.I.R.E.T.....

N° d'inscription au registre du commerce

Ou au répertoire des métiers.....

Code d'activité économique principale NAF

Après avoir pris connaissance du Cahier des Charges ci après et des éléments qui y sont mentionnés,

M'engage, sans réserve et conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux définis au présent acte d'engagement,

M'engage à exécuter les travaux, objet du présent contrat avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.143-3, L.341-6, L.341-6-4 et L.620-3 du Code du Travail ou des règles d'effet équivalent dans le pays auquel ces salariés pourraient être rattachés,

J'atteste, sous peine d'exclusion temporaire des marchés publics, ou de résiliation du marché de l'exactitude des renseignements fournis conformément à l'article 45 du code des marchés publics et ne faire l'objet d'aucune interdiction de concourir aux marchés publics.

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire (que la société pour laquelle j'interviens, est titulaire) de polices d'assurances garantissant les responsabilités que j'encours (qu'elle encourt) :

N° de Police :	Compagnie :	Décennale n° :
Date de souscription du contrat :		
Date de validité du contrat :		

2. OBJET DU MARCHE

CONTRAT D'ENTRETIEN DES TERRAINS DE SPORT COMMUNAUX

***-terrain L. Bretécher
-terrain de la Petite Lande***

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans la suite du présent Cahier des Clauses Particulières (CCP).

Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG)-travaux approuvé par l'arrêté du 8 septembre 2009 est applicable à ce marché.

3. NATURE DES TRAVAUX

Le présent contrat a pour objet de fixer les modalités d'entretien de fin de saison, des deux terrains de sports communaux du complexe sportif L. Bretécher, avenue des Sports. Les deux aires ont une surface de 7 150 m² pour l'une (terrain d'honneur) et 8 050 m² pour l'autre (la Petite Lande), et sont régulièrement entretenues par les services techniques municipaux (tonte, arrosage et fertilisation).

Le présent contrat porte sur les interventions mécaniques nécessaires à la remise en état des aires de jeux, à chaque intersaison.

Il s'étalera sur 3 années, les interventions se répartissant de la façon suivante :

les deux premières années :

- un décompactage profond du tiers central du terrain et des lignes de touche. Celui-ci interviendra sur la couche d'enracinement du gazon (minimum 15 cm), et sera effectué à l'aide d'un outil décompacteur à lames vibrantes (espace maxi 15 cm entre lames),
- un regarnissage de la surface décompactée à raison de 40 gr/m² en deux passes croisées,
- le traitement des zones de but comprendra un double décompactage croisé, et d'un réengazonement manuel à raison de 70 gr/m².

la troisième année :

Le même mode opératoire sera étendu à toute l'aire engazonnée de chacun des deux terrains.

Ce contrat comprendra en outre, le suivi technique de l'état du terrain. Celui-ci prendra la forme de visites périodiques (tous les 3 mois) effectuées impérativement en compagnie d'un agent communal chargé de l'entretien des terrains. Un planning sera établi conjointement, et sera signé.

Ce suivi s'attachera à définir en concertation avec les services espaces verts communaux, tant les interventions mécaniques prévues au contrat que leur adéquation avec les autres interventions (fumure, amendement, traitement...).

Par ailleurs, la présente consultation porte aussi sur la réalisation de sablages ponctuels des terrains, décidés ponctuellement en fonction de l'état du terrain ou de l'analyse du sol par la commune.

Cette opération comprendra :

- le chargement du sable livré sur place, et son épandage sur les surfaces à traiter
- le hersage à la herse anglaise en deux sens croisés des surfaces sablées.

Enfin, un prix au m², de défeutrage avec ramassage sera proposé pour des opérations ponctuelles, à réaliser à l'occasion des entretiens de fin de saison, et soumises au préalable à l'accord de la commune.

Cette opération sera réalisée avec une machine pouvant travailler jusqu'à 2 cm de profondeur, avec un espacement de lames inférieur à 5 cm.

4. DELAIS DE REALISATION

Les travaux prévus au présent contrat seront engagés impérativement dans la semaine qui suit la dernière compétition. Celle-ci se déroule le deuxième week-end de juin de chaque année.

En tout état de cause, et quelle que soit la nature des travaux effectués, les surfaces de jeu devront pouvoir être utilisées, dans les limites fixées en concertation avec le club, à partir de la mi-août

5. MONTANT DE LA PRESTATION - COMPTE A CREDITER

Le montant de la prestation est calculé sur la base d'une surface totale à traiter de 15 200 m², soit les deux terrains.

Décompactage et regarnissage (sur 3 ans), y compris suivi technique	
- montant annuel :	
Sablage ponctuel - la tonne épandue et hersée :	
Défeutrage du gazon - le mètre carré :	

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché, en faisant porter le montant au crédit des sommes précitées ci-après :

NOM DU TITULAIRE	COMPTE A CREDITER
	au nom de sous le numéro clé RIB à (1) code banque code guichet

(1) Indiquer l'intitulé en toutes lettres de l'établissement où le compte est ouvert et l'adresse de cet établissement

6. FIXATION ET VARIATION DES PRIX

Les prix seront établis sur la base du mois de mars 2012, désigné Mo
Ils seront révisés en application du coefficient obtenu par la formule suivante :

$$R = 0.15 + 0.85 (I/I_0)$$

I étant le coefficient professionnel applicable à la date de la situation

I₀ étant celui du mois Mo

7. REGLEMENT DES TRAVAUX

Chaque intervention fera l'objet d'une facturation annuelle.

Le règlement sera effectué dans les délais légaux, 30 jours, sur la base des prix indiqués ci-dessus.

Les surfaces sont réputées être réelles. Si l'entreprise estimait qu'il y a lieu de les préciser, la charge de ce relevé lui reviendrait.

8. PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

- 1 - Le présent acte d'engagement - cahier des clauses techniques
- 2 - La note technique du candidat
- 3 - Le planning mis en place

9. DUREE DU CONTRAT

La durée du contrat est fixée à **trois ans**, à compter de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée au concepteur dans un délai de **Quatre vingt dix jours (90)** à compter de la date de remise de l'offre.

Est accepté le présent acte d'Engagement, pour valoir marché,

Fait en un seul original à _____, le _____

Signature (s) et cachet (s) :

10. REPONSE DE LA COLLECTIVITE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement,

A Herbignac,

Le Pouvoir Adjudicateur,

Le :

***Le maire d'HERBIGNAC
Pascal NOEL RACINE***

11. NOTIFICATION

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.
Elle consiste en la remise au titulaire d'une copie du marché.

Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception (l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire devra être agrafé à l'acte d'engagement)

Dans l'hypothèse d'une remise sur place contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification une copie du présent marché

A , le Signature et cachet :